

APPORTS THEORIQUES DE LA PHILOSOPHIE DES NORMES A LA CRITIQUE SOCIALE ET A LA POLITIQUE (*THEORY OF NORMS AND SOCIAL CRITIQUE*)

ABSTRACT : Florence Caeymaex, *Théorie des normes et critique sociale*

Une philosophie des normes peut-elle soutenir une critique sociale et politique ? En nous appuyant sur ce que nous avons appelé la *philosophie critique des normes*, nous montrons comment une interrogation tournée vers la « normativité » prolonge une double direction de la critique sociale contemporaine, celle qui s'est développée dans les marges de la sociologie et de la psychologie du travail, et celle de la philosophie sociale ou « nouvelle théorie critique ». Nous montrons comment la prise en considération des formations subjectives collectives et individuelles peut utilement mobiliser l'analyse de la « vie dans les normes » pour éclairer les tensions et les contradictions du monde contemporain.

Le « paradigme » que nous venons d'esquisser peut être considéré comme une réponse possible aux questions soulevées par deux thèses d'origine foucauldienne : l'idée d'une production du sujet dans les relations de pouvoir, et celle du rôle des normes dans l'exercice du pouvoir à l'époque moderne. Au-delà de Foucault, le courant « vitaliste » de la philosophie critique des normes se propose d'envisager la vie humaine comme procès immanent de subjectivation, situé à l'intersection conflictuelle d'une pluralité de régimes normatifs, et toujours déjà porté/menacé par l'intrication originelle de la normativité et de la normalisation.

C'est à ce titre qu'il se trouve en position de prolonger et de renouveler une double direction de la critique sociale contemporaine : celle qui s'est développée dans les marges de la sociologie et de la psychologie du travail, et celle de la philosophie sociale, qui ont l'une comme l'autre accordé une attention spécifique aux « formations subjectives » immanentes aux transformations des rapports sociaux. Depuis bientôt vingt ans, tout un courant des sciences sociales et psycho-sociales a en effet mis en lumière des phénomènes de relégation sociale, en les examinant depuis le double point de vue de leurs mécanismes structurels (une transformation des rapports sociaux liée à la fragmentation de la société salariale et à l'évolution du monde du travail) et de leurs effets (saisis au niveau de l'expérience subjective comme une disqualification des identités individuelles et collectives). D'autre part, et parallèlement, la philosophie sociale a initié une relance du projet de la Théorie critique, en partant des formes de l'expérience de l'injustice sociale (aussi désignées « pathologies sociales »), pour les rapporter à des formes socialement instituées de déni de reconnaissance affectant l'individualité subjective. On peut voir là deux façons d'entrer dans la « question sociale » par le biais de l'expérience ou du vécu négatif, qui relancent l'une et l'autre l'interrogation sur les conditions sociales de possibilité de la subjectivation individuelle et collective.

Nous voudrions indiquer ici comment la philosophie critique des normes, en puisant certaines de ses ressources auprès des sciences sociales et en infléchissant les théories de la reconnaissance, ouvre la possibilité d'un renouvellement de la critique

sociale et de la pensée politique dans un monde où l'exercice du pouvoir transite par la force des normes. Le but des développements qui vont suivre n'est pas de restituer dans leur intégralité les argumentations et les débats philosophiques qui sous-tendent les ouvrages dont nous parlons ; il s'agira plus modestement de montrer, à travers eux, et à partir de quelques points saillants, l'intérêt heuristique et critique du « paradigme » dont nous avons préalablement défini les coordonnées.

Le sujet : la vie dans les normes

Selon le paradigme que nous venons de dégager, les normes ne jouent pas le rôle de contraintes systémiques indisponibles aux individus, qui tracerait à l'avance les comportements en assurant l'homéostasie de tel ou tel groupe social. Il ne s'agit en effet pas tant d'expliquer le social — que ce soit par la « normalisation » en général, ou par l'invocation d'une hypothétique force propre aux normes —, que d'analyser les régimes de normativité comme des lieux conflictuels de production de subjectivité. C'est à Judith Butler qu'il revient d'avoir développé les suggestions initiales de Foucault concernant la formation du sujet à partir des jeux de vérité et des rapports de pouvoir¹, en les relisant à travers Hegel, Althusser et la psychanalyse² en direction d'une théorie selon laquelle c'est l'assujettissement qui fait le sujet. Là où la construction du sujet suppose l'investissement de normes qui interpellent l'individu (par exemple des normes sexuelles ou de genre), la normalisation n'épuise pourtant jamais le tout de la subjectivation : le sujet demeure à jamais inachevé, « jamais ainsi *pleinement* constitué dans l'assujettissement³ », parce qu'il est « pris bien plutôt dans le processus de production répétée de son être⁴ ». Cette répétition a le sens d'un usage performatif d'une chaîne de signes contraignante, c'est-à-dire d'une re-signification obligée ou obligatoire⁵, mais qui *peut* — *ou non, selon les cas* — susciter des inversions de signification ou de nouvelles possibilités de signification⁶ : une telle répétition « ne consolide pas cette unité dissociée qu'est le sujet mais fait proliférer les effets qui sapent la force de la normalisation⁷ ». Loin d'obéir à une logique de simple reproduction (comme si les normes déterminaient à l'avance les allures de vie), le rapport ordinaire que les vies entretiennent avec les normes sociales prend donc à la fois la forme d'un attachement — la formation du sujet est toujours en ce sens un processus hétéronome — et celle d'une invention de soi dans les normes instituées, susceptible de soutenir la « requalification »

¹ J. BUTLER, *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*, Editions Amsterdam, 2005, p. 17 : « Je pars du postulat foucauldien qui veut que le pouvoir travaille pour une part au travers du discours, et qu'il a un rôle dans la production et la déstabilisation des sujets ».

² J. BUTLER, *La vie psychique du pouvoir*, (1997), Léo Scheer, p. 140 : « Je m'oriente en partie vers une critique psychanalytique de Foucault. Je pense en effet qu'on ne peut pas rendre compte de l'assujettissement et en particulier **de** devenir sujet de son propre assujettissement sans avoir recours à la théorie psychanalytique des effets formateurs ou générateurs de la limitation ou de l'interdit »

³ J. BUTLER, *La vie psychique du pouvoir*, (1997), Léo Scheer, p. 149.

⁴ J. BUTLER, *La vie psychique du pouvoir*, (1997), Léo Scheer, p. 148.

⁵ J. BUTLER, *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*, Editions Amsterdam, 2005, p. 17-18. La performativité indique la capacité du discours à produire ce qu'il nomme. Loin d'une performance librement accomplie par le sujet, la notion de performativité indique que le discours produit du sujet, que la subjectivité est investie qu'elle le veuille ou non par des normes qu'elles répète ou cite, mais aussi que la production du sujet par le discours suppose toujours un « trope », une *création* de ses effets.

⁶ J. BUTLER, *La vie psychique du pouvoir*, (1997), Léo Scheer, p. 149.

⁷ J. BUTLER, *La vie psychique du pouvoir*, (1997), Léo Scheer, p. 148.

ou la transformation de ces normes, voire l'institution de nouvelles normes : « pratique d'improvisation, dans une scène de contrainte⁸ ».

Dans les analyses de Guillaume le Blanc, c'est à l'ensemble des « vies ordinaires » qu'est étendue l'idée butlérienne d'un sujet formé dans les normes par le truchement d'actes performatifs : on peut ainsi parler d'une « nécessité vitale de répéter les canons de la normalité sociale⁹ », à condition de souligner l'écart ou la différence constitutive de toute répétition. En effet, ce qu'on appelle ici la « vie ordinaire » n'obéit pas seulement à une logique de reproduction, mais suppose, au cœur de la répétition, une créativité semblable à celle que Michel de Certeau observait au niveau des « arts de faire » de l'agir quotidien¹⁰. Cette créativité n'est pas seulement le fait de l'usage des choses, elle est également le fait de l'usage de soi parmi les autres :

« ainsi la vie ordinaire n'est-elle pas là où on l'attend, dans la soumission aux normes incorporées et tenues pour évidentes puisque répétées. Elle circule dans des pratiques qui mettent en jeu un usage de soi pour faire émerger ce que le soi attend des autres¹¹ ».

Comme on le voit, la vie dans les normes n'implique pas seulement le soi, mais suppose le circuit du rapport aux autres dans la mesure où les normes constituent aussi les vecteurs de la production du commun : des médiations qualifiantes par lesquelles les sujets peuvent se reconnaître — ou non¹².

Critique ou clinique ?

La thèse du primat de l'infraction ou de l'écart, couplée à celle de la causalité immanente et de la nécessaire actualisation ou « performance » des normes par des sujets, insiste donc sur la capacité de variation, de création, voire de contestation ou de résistance inhérente au jeu normatif¹³. La philosophie des normes autorise de ce fait un type de critique qui n'est pas dénonciation massive des dispositifs normalisateurs ou du pouvoir englobant des normes¹⁴, mais s'efforce de mettre en lumière la vitalité des vies ordinaires que le jeu des normes rend possibles, et les processus d'émancipation qui

⁸ J. Butler, *Undoing Gender*, Routledge, New York & Londres, 2004, p. 1 (cité par E. Fassin, « Trouble-gendre », préface à l'édition française de J. Butler, *Trouble dans le genre*, La Découverte, 2005, p. 15).

⁹ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 184.

¹⁰ G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 40.

¹¹ G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 43.

¹² Nous reviendrons plus loin sur le point de la reconnaissance. Nous notons simplement que, selon Butler, « la faculté de reconnaissance et ce qui est reconnaissable nous sont donnés à travers différents discours qui posent des contraintes à ce qui est reconnaissable comme tel » (J. BUTLER, *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*, Editions Amsterdam, 2005, p. 49).

¹³ G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 39 : « L'écart n'est autre que cette distance nécessaire à la norme qui permet son développement dans l'acte même qui la fait jouer comme règle ou comme genre qualifiant ».

¹⁴ J. BUTLER, *Humain, inhumain. Le travail critique des normes*, Editions Amsterdam, 2005, p. 47-48. Butler note que certaines vies, précisément parce qu'elles constituent des « cas aberrants », qui ne s'accordent pas avec les « lois établies », doivent recourir au langage dominant pour se faire entendre. Contre la conception qu'elle prête à F. Jameson (toute tentative de s'appropriier le langage dominant pour le détourner et signifier à partir de lui quelque chose de différent correspond à une « domestication de la revendication »), Butler affirme : « Je crois que cette vision du pouvoir comme une sorte de totalité systémique qui ingère les choses n'est pas très juste », en privilégiant l'analyse des situations où précisément la force du discours touche à ses propres limites.

peuvent prendre corps sur elles. Cependant, la philosophie critique des normes ne traduit pas un optimisme politique fondé sur la promesse d'une émancipation toujours possible, au simple motif qu'il y aurait toujours de la création ou de la résistance. En tant que critique du présent, elle ouvre au contraire un questionnement sur les processus sociaux contemporains de disqualification et d'exclusion en montrant comment ils mettent justement en péril la constitution de la subjectivité, et plus largement la possibilité d'une subjectivation politique émancipatrice.

Sans entrer ici dans les distinctions qui s'imposeraient à une analyse de la variété de l'expérience de la relégation sociale (disqualification, précarisation, marginalisation, exclusion, etc.), on peut dire avec Guillaume le Blanc que ses différentes formes ont en commun de mettre en péril la capacité qu'ont les individus, collectivement ou individuellement, d'effectuer l'appropriation créative qui rend vivable la vie dans les normes et assure la possibilité d'un devenir-sujet¹⁵. Elles correspondent donc à autant de modalités d'affaiblissement de la normativité des vies ordinaires. Pour comprendre ce diagnostic, il faut noter que la prise en compte et l'affirmation de la normativité des vies ordinaires a, en réalité, deux contreparties théoriques. D'une part, l'idée d'une vulnérabilité ou d'une précarité constitutive de la vie dans les normes¹⁶. D'autre part, l'idée que la normativité des vies n'annule jamais les effets assujettissants de la normalisation, parce que la normativité des vies ne s'exerce pas de façon autonome ou déliée, mais précisément *dans* l'hétéronomie, par des attachements à une normalité socialement instituée. La capacité créatrice, la capacité d'agir dans les normes doit donc trouver à s'articuler à la normalité sociale :

« Les créations d'une vie ordinaire ne prennent sens que dans l'étagage fourni par le processus de réception de la normativité sociale selon les différentes formes reconnues de la normalité sociale¹⁷ ».

Retraduite en termes de normes, l'expérience de la déqualification se présente comme l'affaiblissement, voire comme l'annulation de la capacité normative de se créer des possibilités d'existence singulières dans le blanc des normes hégémoniques. On peut ainsi l'assimiler à une diminution de la puissance d'agir. L'intérêt de cette perspective est de rendre intelligibles les processus d'inclusion-exclusion qui caractérisent la société contemporaine et les effets différentiels de pouvoir engendrés par la normalité sociale.

S'il y a ici une portée critique de la philosophie des normes, on voit donc que l'objet de la critique n'est pas la normalité sociale en tant que telle, mais plutôt la manière dont le (dys)fonctionnement social compromet la possibilité, pour certaines vies, de déployer la créativité ou la vitalité qui leur permet d'être qualifiées par le jeu des normes. Mais il ne s'agit pas seulement d'évaluer la pertinence et l'efficacité de tous les

¹⁵ G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 45.

¹⁶ Comme nous l'avons affirmé plus haut, la formation du sujet ou du soi passe par une répétition ; le sujet est fondamentalement vie « hors de soi », car non seulement suspendu à son attachement aux normes, donc vulnérable à la subordination, mais en outre constitutivement inachevé, jamais pleinement constitué — ce qui fait tout à la fois sa force et sa vulnérabilité. G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 49 : « La précarité, qui est l'expérience de la misère sociale, s'adosse à la vulnérabilité de chaque vie. Toute vie en régime social est exposée à la possibilité du mépris, de la désaffiliation, de la mort sociale ». On notera cependant qu'il ne s'agit pas là d'une affirmation concernant la nature de l'homme : elle relève d'une anthropologie qui réfléchit les modes historiques d'institution de l'humain (*idem*, p. 248-249).

¹⁷ G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 127.

supports sociaux compensatoires qui sont en principe destinés à assurer la viabilité physique, psychique et sociale des vies précarisées ou disqualifiées, d'appeler à leur consolidation ou à leur transformation. Car ces supports sociaux sont eux-mêmes de puissants vecteurs de normalisation ou d'assignation des existences à une normalité sociale, celle-là même à laquelle s'ordonne justement la désignation disqualifiante. C'est tout le problème de l'articulation entre une *critique* et une *clinique* institutionnalisée du social :

« A mettre en avant l'opération clinique [...] l'accompagnement des précaires et des exclus qui vise à viabiliser la vie précarisée, ne risque-t-on pas de mettre de côté les formes plus radicales de la critique sociale [...] ? La question se pose de savoir si le potentiel critique peut-être maintenu intégralement dans la clinique de la précarité et de l'exclusion. Ne risque-t-on pas au contraire d'effacer la critique dans la clinique et de reconduire ainsi, jusque dans le silence théorique, les formes élémentaires de la précarité et de l'exclusion¹⁸ ? ».

Si la puissance d'agir des vies ou des sujets est fonction d'une capacité d'appropriation re-signifiante des formes reconnues de la normalité sociale, nous sommes fondés à interroger les conditions matérielles déterminées qui privent certains individus de cette capacité et érigent du même coup la normalité sociale en facteur majeur de disqualification.

Philosophie des normes et sciences sociales

La philosophie critique des normes prolonge ainsi, en les éclairant, les résultats de tout un pan des sciences sociales contemporaines : celles qui se sont efforcées de donner une objectivité sociologique au sentiment de disqualification et qui, sans réduire la dimension vécue ou subjective à ses causes objectives, l'ont prise au contraire comme indice d'une catégorisation pertinente des formes de stratification sociale¹⁹. Dans ce courant des sciences sociales, la précarité ne se réduit pas à un état de privation matérielle — à une misère de condition — mais se traduit aussi par une « misère de position, relative au point de vue de celui qui l'éprouve²⁰ », ou encore par des processus

¹⁸ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 164-165.

¹⁹ On peut renvoyer aux travaux de Serge Paugam (entre autres : *La disqualification sociale*, PUF, 1991 & 2002 ; *La société française et ses pauvres*, PUF, 1993 & 2002, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, 2000 ; *Les formes élémentaires de la pauvreté*, PUF, 2005), et de Yves Clot (entre autres : *Travail et pouvoir d'agir*, PUF, 2008 ; *Interpréter l'agir, un défi théorique*, PUF, 2011). Dans le cadre de son étude sur le salariat précarisé, S. Paugam a dégagé 4 catégories correspondant à 4 formes d'intégration par le travail salarié. Ce qu'il appelle *l'intégration assurée* correspond à l'idéal-type d'intégration professionnelle, qui se caractérise par la « double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi » (SERGE PAUGAM, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, 2000, p. xvii) : éprouver des satisfactions au travail et pouvoir planifier son avenir, être protégé face aux aléas de l'existence grâce à la stabilité de l'emploi. On peut, à partir de ces deux critères, distinguer les formes « déviantes » d'intégration professionnelle (incertaine, laborieuse, disqualifiante) qui font l'ensemble hétérogène de ce que l'on appelle parfois le « précarité » et qui peuvent être envisagées comme autant d'expériences de la disqualification sociale, lorsque les individus « ne peuvent se reconnaître dans leur travail et agir conformément à la représentation morale qu'ils ont d'eux-mêmes » (*op. cit.*, p. 378)

²⁰ PIERRE BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, Seuil, 1993, p. 17.

de fragilisation des identifications subjectives : « le sentiment de ne pas être suffisamment apprécié au sein de l'espace social de référence des individus²¹ ».

A vrai dire, si l'on peut parler à ce propos d'un « recodage » des problèmes soulevés par les nouvelles formulations de la question sociale, il faut bien voir que la philosophie critique des normes *s'adosse* très largement au cadre théorique élaboré par ce secteur des sciences sociales et psycho-sociales. La « précarité » thématifiée dans les recherches de G. le Blanc n'a pas le statut d'un universel anthropologique mais renvoie directement à ses formes socialement instituées, qui doivent aujourd'hui se comprendre en relation au travail et à l'emploi. Ainsi l'expérience de la précarité, à laquelle correspond une fragilisation de l'identité subjective, renvoie-t-elle sur son versant « objectif » à la dégradation des conditions de travail et au rétrécissement des protections sociales associées à l'emploi pour toute une strate de la société contemporaine²². Dans une tradition inaugurée par Simmel, il s'agit de penser la disqualification non comme l'indice d'une exclusion hors du tout social, mais comme l'indice du type spécifique *d'intégration* qui échoit au salariat précaire — que l'on pourrait qualifier de « périphérique », en rapport avec la « centralité » que représente l'intégration par le travail salarié stable et satisfaisant²³. Recodée en termes de normes, cette approche avance l'idée que l'idéal-type de l'intégration professionnelle assurée (par opposition à précaire) joue très exactement le rôle d'une référence normative puissante tant par son pouvoir d'intégration sociale *que* par son pouvoir de distribution différenciées des statuts sociaux, dont les effets, selon les cas et les contextes, tantôt soutiennent, tantôt menacent la créativité des vies ordinaires.

Faire œuvre : le problème de la reconnaissance

Reconnaître aux formes instituées du travail un rôle déterminant aussi bien pour la normativité des vies ordinaires que pour la définition d'une « normalité sociale », revient à insister sur le caractère prioritairement *pratique* de la vie du sujet dans son rapport à soi et aux autres. Si les normes se présentent comme des opérateurs de reconnaissance ou de méconnaissance de soi et des autres, l'opération de reconnaissance n'a pourtant rien d'une opération purement symbolique. Le travail joue un rôle fondamental dans les différentes modalités d'institution de l'humain, non comme réponse à un impératif de survie, mais comme « l'un des modes privilégiés de participation au monde des autres et à l'histoire des autres²⁴ ». C'est de l'intérieur même des formes historiquement instituées du travail — et des normes qu'elles mettent en jeu, le travail jouant ici le rôle d'un *genre* qui règle les activités humaines²⁵ — que se

²¹ SERGE PAUGAM, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, PUF, 2000, p. XVI.

²² Voir également, sur toutes ces questions : R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995 et *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil-La République des idées, Paris, 2003.

²³ Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, « Le lien social », PUF, 2005, p. 225 : « Simmel analyse la marge, mais aussi ce qui à la fois la rattache au centre et la constitue comme partie intégrante du tout qu'est la société. »

²⁴ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 24.

²⁵ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 27 : « le genre [...] désigne également ce qui règle les activités humaines, un ensemble de normes sociales qui permettent aux activités de se développer : une vie se voit ainsi réglée dans des genres d'activité qui lui donnent

dessine la possibilité ou l'impossibilité de « faire œuvre », c'est-à-dire de produire des choses, des biens matériels et immatériels, dotés d'une certaine durée et proposés à l'usage d'autrui²⁶. La normativité d'une vie s'interprète comme capacité d'agir, au sens d'une capacité à inscrire dans le réel des traces visibles par lesquelles influencer sur les actions des autres :

« faire œuvre, pour une vie, c'est sentir que 'soi' est pris dans un monde plus vaste auquel il contribue par des actions qui débordent le 'cours' du soi, créent les conditions d'une vie plus ample [...] L'œuvre induit alors un régime d'appartenance à une vie plus vaste²⁷ ».

Le problème de la disqualification n'est pas en soi le mépris social dont souffrent les vies, mais d'abord celui d'une vie rabougrie dans ses possibilités à force d'être inemployée ou inutile. En d'autres termes, le problème de la disqualification expérimentée dans la précarité n'est pas d'abord celui de la méconnaissance ou du déni de reconnaissance d'une identité subjective, mais celui d'une privation de la possibilité d'agir, de déployer les puissances de la vie créatrice, c'est-à-dire de se relier aux autres en transformant le monde. C'est dire qu'il y a un « en deçà de la reconnaissance²⁸ », un *pouvoir faire œuvre* dont dépend la visibilité du sujet et sa reconnaissance.

Enjeux critiques et politiques

La philosophie critique des normes ne se borne pas à recoder en termes philosophiques les coordonnées théoriques et les données empiriques de la sociologie de la précarité ou de la psycho-sociologie du travail, ni à corriger à la marge les théories de la reconnaissance. Ce que le couplage opéré entre philosophie et sciences sociales nous rappelle, c'est qu'une critique des normes n'est pas envisageable en dehors des contextes socialement et économiquement déterminés où elles prennent effet. Si la précarité peut se comprendre comme un affaiblissement de la normativité des vies ordinaires, c'est en raison de l'accroissement, au cœur du marché du travail, d'un « précaire » qui se définit négativement par rapport aux normes hégémoniques prévalant dans la définition de la condition salariale. Cette discordance majeure n'a rien d'accidentel ni de provisoire mais constitue une modalité, devenue quasi-structurelle, de gouvernement des sociétés contemporaines. Précarité et vulnérabilité ne sont pas des universaux anthropologiques, mais le lot des subjectivités dans des mondes où la régulation s'exerce *aussi* à travers le pouvoir des normes. La vulnérabilité constitutive de la vie dans les normes ne prend donc sens que dans une anthropologie qui s'intéresse aux « modes historiques d'institution de l'humain²⁹ ». Elle ne peut être envisagée indépendamment des modes de gouvernement du monde du travail, qui offrent à

contenance et volume, stabilisation et visibilité, autant de conditions au développement d'une vie maintenue à flot ». Mais encore une fois, on soulignera le fait que ce « faire œuvre », s'il relève toujours d'un *genre* déterminé, est synonyme d'« inventer, à même le genre social dans lequel on est situé, une allure de vie singulière » (*idem*, p. 26).

²⁶ L'usage suppose ici la mise en œuvre d'un certain *style* d'usage : il implique la même logique que celles des « arts du faire » mis en évidence par de Certeau.

²⁷ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 29-30.

²⁸ G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*, « Pratiques théoriques », PUF, 2009, p. 31.

²⁹ *Cfr. supra*, et G. LE BLANC, *Vies ordinaires, vies précaires*, Seuil, 2007, p. 248-249.

certaines et retirent à d'autres les dispositifs susceptibles de compenser, voire d'annuler cette vulnérabilité.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'enjeu de la critique n'est ni la dénonciation massive des dispositifs normalisateurs, ni l'affirmation dogmatique des ressources émancipatrices propres à la créativité des vies ordinaires, mais l'interrogation sur ce qui « défait » la normativité, c'est-à-dire la capacité d'agir, de se faire une allure de vie singulière, bref de devenir le sujet de sa propre existence. Les problèmes soulevés par l'articulation d'une telle critique à une *clinique* (à l'élaboration de supports sociaux destinés à restaurer cette capacité) — comment éviter qu'une clinique ne devienne synonyme d'une assignation à la normalité sociale ? Comment maintenir le potentiel critique des vies non alignées à l'égard de la norme sociale ? — montrent que l'attachement des sujets aux normes peut, selon les contextes, cesser d'assurer l'ouverture de possibles et devenir le vecteur d'une exposition disqualifiante à la normalité sociale, voire d'une coercition normalisante. Les existences précarisées ou exclues ne sont-elles pas aussi les plus exposées au contrôle social ? Qu'un faisceau de normes sociales puissent à la fois définir les coordonnées du jeu dans lequel des individus peuvent réaliser diversement leurs capacités d'agir, et en même temps agir comme critère de disqualification de vies qui tentent pourtant de s'y conformer, devrait indiquer que le point critique se situe dans ce que nous avons nommé l'intrication originelle de la normativité et de la normalisation.

Penser le jeu des normes indépendamment dans son ancrage dans des conditions matérielles reviendrait à rendre indiscernables ses deux effets : à la fois libération de possibilités de vie subjective, et neutralisation de celles-ci. Seul le couplage de la philosophie des normes à l'analyse des conditions matérielles des multiples régimes de normativité permet sa puissance *critique*, comme puissance de *discernement*. La question n'est pas de savoir comment échapper aux normalisations, ou d'opposer les puissances de la normativité vitale aux blocages des normalisations, mais de pouvoir discerner et évaluer les *effets conjoints et conflictuels* des dispositifs normatifs, lesquels ne peuvent jamais être déclarés *a priori* aliénants ou émancipateurs. Il n'y a pas de pouvoir des normes qui ne s'exerce à la fois comme puissance d'inclusion et comme puissance de différenciation, et qui ne recèle virtuellement la possibilité d'exclure certaines de ces différences. La critique des normes a pour objet et pour enjeu l'évaluation, au cas par cas, des effets immanents — assujettissants ou émancipateurs — produits dans et par ces différenciations. Elle prend racine dans les conflits normatifs que la normalité sociale suscite inévitablement — par exemple autour des traits qui doivent définir, et donc « normer » le travail³⁰, sa temporalité, sa qualité, sa division et sa répartition sociale, sa valeur, etc.

³⁰ Etienne Balibar suggère qu'à partir du moment où le problème de la citoyenneté devient inséparable des revendications de justice sociale, les contours d'une « citoyenneté sociale » se définissent à partir de droits sociaux dont l'assise est le travail — c'est ce que montre le travail de Robert Castel, d'après lequel la citoyenneté sociale s'est accomplie par la consolidation de la condition salariale. On peut parler à cet égard d'une « nouvelle fondation pour l'Egaliberté », d'un nouveau point de référence pour l'institution de l'humain, dont le mouvement obéit à une double logique : « le concept d'une *force de travail* ou d'une *capacité de travail* essentiellement humaine et simultanément fondatrice de droits, sous-jacente au conflit social et à la vie politique [...] est à nouveau à la fois potentiellement *inclusif* (il est possible d'élargir la notion de travail, ou de transposer le travail en activité [...] de façon à y inclure toute vie, toute interaction, à *n'en exclure personne*) et potentiellement *exclusif* (de multiples façons : non seulement en distinguant les travailleurs utiles et inutiles, mais les actifs et les inactifs, les productifs et les improductifs [...]). La

Ce type de critique ne se sépare pas d'enjeux politiques. A partir du cas précis qui nous occupe (la déqualification de certaines vies), l'exercice de ce discernement nous ouvre en effet à une autre urgence : celle d'interroger les processus qui désactivent la possibilité d'apparition de *scènes de visibilité* où les rapports de force peuvent prendre le sens d'un conflit social pensable et appropriable. La normativité ou la créativité des vies se manifeste comme puissance d'agir dans un monde partagé où les normes peuvent, à la faveur des conflits dont elles font l'objet, être représentées et se reconfigurer. Le fait que la condition précaire tende à rendre incertaine la constitution d'une subjectivité politique et l'élaboration de stratégies communes de revendication et de luttes est à cet égard hautement significatif : les processus qui fragilisent la normativité ou la subjectivation des individus sont aussi ceux qui bloquent l'accès aux scènes de visibilité où les normes sociales peuvent faire l'objet d'un litige et être reconnues comme procédant d'une décision, et non d'une fatalité. Il est clair que c'est, historiquement, depuis l'intérieur de l'univers du travail — soit avec les syndicats — que se sont ouverts les « espaces » de division et de conflictualité où les normes qui sous-tendent l'accès à la citoyenneté sociale pouvaient faire l'objet d'un « travail critique »³¹. Le questionnement sur ce qui tend à neutraliser la possibilité, pour les vies précaires, d'une subjectivation politique, ouvre donc à la question plus générale des conditions (juridiques, institutionnelles, socio-économiques) sous lesquelles les sujets peuvent collectivement s'approprier ces forces, constituer des scènes de litige où les normes de vie peuvent retrouver leur teneur polémique et où les rapports de pouvoir qu'elles actualisent peuvent être désignés, problématisés et transformés. Il s'agit là d'un questionnement politique dont l'objet est de savoir comment un rapport de forces peut se convertir en un conflit social appropriable, et dont l'enjeu est, au final, la possibilité de retrouver une prise collective sur les partages normatifs qui définissent les frontières de l'humain.

Le cas paradigmatique du travail montre en effet que l'institution de la citoyenneté moderne, et plus particulièrement de la citoyenneté sociale, demeure, comme le souligne E. Balibar, sous-tendue par une condition de normalité, qui a partie liée avec la définition même de l'humanité :

« la citoyenneté s'engage historiquement dans un processus ininterrompu d'extension, d'approfondissement et d'adaptation des *normes*. Il faut que la norme sociale soit représentée aux individus ou aux sujets pour pouvoir définir ou délimiter des « droits de l'homme » (« humains ») et des « droits sociaux », c'est-à-dire pour définir leurs conditions (transcendantes) de possibilité³² ».

centralité de la référence au travail [...] entraîne une série de conséquences bien connues : l'extension du modèle (et du *nom*) de « travail » à une série virtuellement illimitée d'activités ou de comportements (le « sans profession » devient l'exception, si ce n'est précisément l'anormalité) ; la définition des autres « qualités » sociales de l'individu comme conditions de la reproduction de la force de travail ; le centrement inverse de l'exclusion sur le *non-travail* (le chômage plus ou moins durable, ou les incapacités de travailler) » (dans *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2010, p. 146-147).

³¹ Raison pour laquelle ceux qui ont entrepris d'instituer le précaire en support de revendications sociales et politiques ont commencé par mettre en cause la « centralité » du travail, par en contester la définition exclusivement « salariale », par mettre en cause le couplage exclusif du revenu à l'emploi, etc. Voir par exemple : <http://multitudes.samizdat.net/La-Lutte-sur-la-precarite-un> ou l'ouvrage d'André Gorz, *Misère du présent, richesse du possible*, Galilée, 1997.

³² E. BALIBAR, *La proposition de l'égaliberté*, PUF, 2010, p. 156.

La dynamique d'inclusion de la citoyenneté sociale, en tant qu'elle est toujours ordonnée à des normes et des valeurs auxquelles les individus peuvent s'attacher sous diverses modalités, n'est pas séparable d'un exercice normalisateur qui exclut des formes de vie en les reléguant à une vie unidimensionnelle et inemployée. Balibar avance l'hypothèse qu'après s'être organisée essentiellement autour du travail, la problématique contemporaine de la citoyenneté par l'accès aux droits rend aux « différences anthropologiques » le statut déterminant qu'elles avaient dans l'Antiquité. Mais au contraire de ce qui se passait alors, ces différences sont aujourd'hui problématiques, ambiguës, difficilement localisables : c'est qu'elles dépendent d'un jeu de normes que ne fixe *a priori* aucune nature. Comment rendre leur définition appropriable, discutable et contestable ? Telle serait aujourd'hui l'une des questions d'une politique des normes.